

## Un nouveau Directeur la Régie



Le 1<sup>er</sup> octobre, Alexandre DUNOYER a pris ses fonctions de Directeur de la RCCEM. Alexandre DUNOYER était auparavant Directeur de la Régie électrique de Tignes en Savoie. Il est donc informé des problématiques liées aux métiers de Distributeur et de Fournisseur d'électricité au sein des entreprises locales de distribution qui regroupent les Régies et les SICAE.

Sa mission principale consistera à pérenniser l'avenir de la RCCEM dans la mouvance perpétuelle du monde de l'énergie.

Quant à Dominique WINTER, arrivé en février 2006 celui-ci est parti sur Clermont-Ferrand pour rejoindre ERDF, la filiale de distribution d'EDF en tant qu'adjoint au Directeur Régional Réseau.

## Convention de partenariat avec Martinets Services

La Régie a signé le 17 août dernier une convention de partenariat avec l'association Martinets Services. Il s'agit de rénover les postes de transformation situés sur le territoire de la commune.

Deux à trois personnes, en recherche d'emploi, ont été sélectionnées par l'association et ont pour mission de rafraîchir les peintures des postes.

## Augmentation des tarifs réglementés

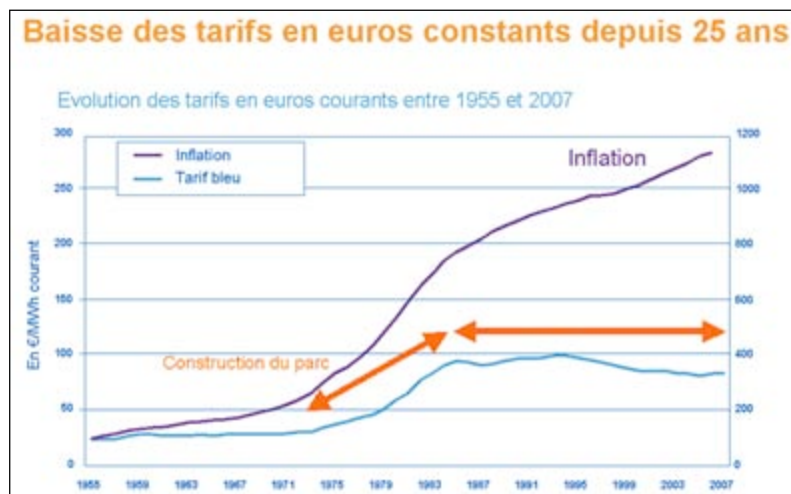
Les tarifs réglementés de vente d'électricité fixés par les Pouvoirs Publics ont été revalorisés en moyenne de 1,9 % pour le tarif bleu, de 4% pour le Tarif Jaune et de 5% pour le Tarif Vert.

Ils sont applicables depuis le 15 août 2009.

Cette augmentation sera consacrée au financement du

renouvellement et de la maintenance des moyens de production en France uniquement.

Si depuis 25 ans, l'inflation avait été simplement répercutée sur les tarifs de l'électricité, ils seraient supérieurs de 40 % à ceux d'aujourd'hui, comme vous pourrez le constater dans le graphe ci-dessous.



Le prix de l'électricité en France reste 27% inférieur à la moyenne de la zone euro pour les particuliers et de 34% en moyenne pour les entreprises (source : EDF).

sur le site Internet <http://www.rccem.fr> ou disponible sur simple demande au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

## Prise de participations dans Proxelia

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tout client dispose de la liberté de choisir son fournisseur d'électricité. Jusqu'à présent, du fait de sa petite taille, la Régie n'était pas en mesure de proposer des nouvelles offres de marché (différentes des offres aux tarifs réglementés fixés par les Pouvoirs Publics.)

Pour être présente sur la totalité du marché, la Régie a décidé de s'allier avec Proxelia, une société commercia-



le dont le siège est situé à Compiègne. Proxelia regroupe en son sein 5 entreprises locales de distribution d'électricité (3 SICAÉ, 2 Régies), Electrabel et Compagnie Nationale du Rhône.

## Travaux - Renouvellement d'ouvrages électriques

Afin d'alimenter en électricité les futurs habitants du lotissement des Tertres, la Régie a créé cet été de nouveaux réseaux d'alimentation. Deux nouveaux postes de transformation ont été implantés dans la zone. Nous avons profité de cette opportunité pour déplacer le

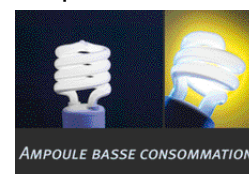
poste situé au rond-point de la Cavée des Aiguillons. En effet, ce poste présentait des signes de vétusté et avait la particularité d'être implanté dans un virage.



## Une ampoule basse consommation pour tout nouveau abonné domicilié

Depuis le 15 juillet dernier, si vous souhaitez que votre facture soit prélevée directement tous les 3 ou 6 mois, ou être mensualisée, notre conseillère clientèle vous offrira gracieusement une ampoule basse consommation. Pour votre information, le remplacement d'une ampoule classique par une ampoule de ce type peut

vous faire économiser de 20 à 30 euros par an, en fonction de votre utilisation. Il n'y a pas de petites économies, c'est bon pour le porte-monnaie et c'est bon pour la planète.



## Développement de la production photovoltaïque

6 nouveaux sites de production photovoltaïque sont en cours de mise en service sur la commune. Une installation de grande surface (5000m<sup>2</sup>) sur le bâtiment Prague dans les Marches de l'Oise d'une puissance de 250kVA qui produira en moyenne 216 000 kWh par an, dès le mois de novembre. Les 5 autres sont installées sur les toitures de maisons individuelles.

La Régie qui souhaite encourager le développement des

énergies renouvelables s'organise pour répondre à ces demandes particulières de raccordement et les réaliser dans des délais très courts. Vous trouverez sur le site de la Régie les informations utiles concernant les conditions d'achat par la Régie de l'énergie produite, la procédure de raccordement et les documents contractuels.

